

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 11
juillet 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE,
Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma
REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline
VARGIOLU, Philippe MASSON

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à
Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane
GONZALEZ, Philippe MASSON à Guillaume
COUALLIER,

Membres absents à la séance :

PROGRAMMATION 2023-2024
DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Délibération : 07.2023.073

Transmis en préfecture le : 10/07/2023

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

La volonté municipale est de conforter et développer le parcours de réussite éducative pour les enfants et les jeunes Saint-Genois et de donner sens et cohérence aux diverses actions proposées par les services municipaux et les associations pendant et hors temps scolaire.

Pendant le temps scolaire :

Les différents acteurs de la Ville (B612, La Mouche théâtre et cinéma, les intervenants en musique, multimédia, développement durable, sport, communication...) proposent un projet commun à destination des écoles saint-genoises, les « parcours éducatifs croisés ». Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres, des événements et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde, par la diversité des projets et partenariats ;
- par un partenariat en tenant compte des singularités complémentaires : enseignants, artistes, médiateurs culturels, acteurs du développement durable, éducateurs sportifs.

Pour cette nouvelle année scolaire, il est envisagé de mettre en œuvre un « **parcours citoyen** » afin de donner les ressources nécessaires aux enseignants pour répondre au mieux au socle commun de connaissances et de compétences fixé par l'Éducation nationale. En s'appuyant sur les ressources du territoire (services internes de la mairie, associations, gendarmerie...), l'objectif est de permettre aux écoles de bénéficier par exemple de l'organisation du permis piéton pour les enfants de maternelle ou bien encore du permis vélo pour les plus grands ou d'une initiation aux premiers secours.

Pendant le temps périscolaire :

Des activités culturelles, sportives ou citoyennes sont proposées dans les écoles publiques aux élèves des écoles élémentaires de 16h30 à 17h30 à des tarifs très réduits fixés en fonction du quotient familial.

Environ 430 enfants par trimestre bénéficient de ces activités encadrées par des vacataires, des enseignants et des animateurs certifiés issus de 13 associations.

La continuité de ces activités périscolaires est proposée en gardant un lien étroit avec les associations saint-genoises qui interviennent, dans la mesure du possible, dans les trois écoles publiques pour faire découvrir au plus grand nombre de nouvelles activités.

La ville a également la volonté de valoriser ses propres animateurs en leur offrant la possibilité de mettre en place des activités spécifiques en fonction de leurs préférences et talents tels que jeux de groupe, jeux de société, origami, petit cuistot...

Ainsi, la programmation annuelle dont les activités sont détaillées ci-dessous s'élève à 77 722€ dont 3 112€ maximum de prestation de service ordinaire (PSO) à reverser en fonction des présences réelles des enfants sur les jours d'activités. En effet, dans le cadre des déclarations d'ouverture d'accueil de loisirs, la ville centralisant les inscriptions aux activités périscolaires, la prestation de service ordinaire (PSO) correspondant à ces activités d'accueil de loisirs lui est versée directement par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La ville reverse alors la partie correspondante au prestataire assurant les activités. Le montant définitif est attribué en fonction de la réalisation effective de l'activité.

Vu la délibération n°06.2014.053 du 3 juin 2014 approuvant la mise en œuvre des activités sur le temps périscolaire, la signature des conventions afférentes et le versement des subventions aux associations porteuses de projets ;

Vu l'avis de la commission 1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion Sociale, Egalités » du mardi 27 juin 2023 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et leur versement ;
- **APPROUVER** le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la ville correspondant aux activités d'accueil de loisirs ;
- **APPROUVER** le reversement de la PSO par la ville aux partenaires assurant les activités d'accueil de loisirs dans la limite du montant perçu de la CAF pour ces activités ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents afférents, notamment les conventions avec les bénéficiaires, et à intervenir par avenant si nécessaire.

Association	Activités	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	Total annuel
Centre de loisirs des enfants Saint-Genois (CLESG)	Je m'amuse	3 360,00 €	2 820,00 €	2 220,00 €	8 400,00 €
	PSO			3 112,00 €	3 112,00 €
	Atelier numérique - Construction	1 120,00 €	920,00 €	0,00 €	2 040,00 €
	Echec et mat' - Techni'paint	840,00 €	720,00 €	570,00 €	2 130,00 €
Tennis de table Saint-Genis-Laval	Tennis de table	588,00 €	504,00 €	378,00 €	1 470,00 €
SGOFF	Multisport-Floorball-Balle américaine-Ultimate	8 820,00 €	7 392,00 €	6 216,00 €	22 428,00 €
Olympique Saint-Genis-Laval Football	Football	1 764,00 €	1 470,00 €	1 176,00 €	4 410,00 €
Escrime Sud-Ouest Lyonnais (ESOL)	Escrime	1 176,00 €	1 008,00 €	798,00 €	2 982,00 €
Centre musical et artistique	Chanson	630,00 €	495,00 €	405,00 €	1 530,00 €
La Rouquine	Danse - Exposition - Conte sonore - Roman photo	4 452,00 €	3 710,00 €	2 915,00 €	11 077,00 €
Patadôme	Jeux Théâtraux	1 540,00 €	1 320,00 €	1 045,00 €	3 905,00 €
Basket Amicale Laïque Etoile Saint-Genis-Laval	Basketball - Kinball	2 352,00 €	1 974,00 €	1 554,00 €	5 880,00 €
Badminton club d'Oullins (BACO)	Badminton	1 176,00 €	966,00 €	756,00 €	2 898,00 €

Association	Activités	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	Total annuel
Club intercommunal de Saint-Genis-Laval - Oullins	Volleyball	588,00 €	504,00 €	420,00 €	1 512,00 €
Olympique Saint-Genis-Laval Rugby	Rugby	588,00 €	504,00 €	378,00 €	1 470,00 €
Tennis Club Saint-Genis-Laval	Tennis	1 176,00 €	504,00 €	798,00 €	2 478,00 €
	TOTAL	30 170,00 €	24 811,00 €	22 741,00 €	77 722,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.